

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2024-521

Conseil communautaire du 20 décembre 2024

OBJET : Approbation du projet de zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Conques sur Orbiel avant enquête publique

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 95
Nombre de pouvoirs : 24
Date de convocation : 13 décembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BELMAS Jean-Claude, BERNARD Marie-Christine, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, SAINT-ANDRE Nicolas (suppléant de BUSQUE Emile), BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MIGNOT Marie-Christine, MONTAGNÉ Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à ZORZETTO Claude), BARLAUD Ludovic (pouvoir à VALLIERE Pascal), BERNEDE Jean-Paul (pouvoir à BEDOS Xavier), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), CAZEAUX Marie-Josée (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CHESA Isabelle (pouvoir à ARIAS Placide), DELGADO Fernand (pouvoir à GIACOMEL Bruno), DENUX Monique (pouvoir à LARRAT Gérard), GARINO Jeannine, GILS Denise (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), JORDY Jean-Marie (pouvoir à ARIBAUD Jean-Louis), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNE Edgar), LAREDJ Yazid (pouvoir à LETAO Elodie), MENASSI Eric, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Rolland), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à GODEFROY Liliane), POISSY Stéphane (pouvoir à ESCANUELA Martine), POMMIES Régis (pouvoir à PEANY Christine), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à BONNET André), SALIEGE Georges (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

CLERGUE Philippe), SCHMITH Patrick (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), TRIAY Emilie (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine).

Absents : Madame et Messieurs BERARD Serge, FLAMANT Lucien, LAURET Bernard, MARTINET Geneviève, MAZET Rolland, OUDDANE Julien, PERALLON Jacques.

Monsieur CARVAJAL Toni est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Conformément à l'article L2224-10 du CGCT, Carcassonne Agglo doit délimiter, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement :

1° Les zones d'assainissement collectif où elle est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elle est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elle le décide, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Carcassonne Agglo dispose de la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2009 et à ce titre, elle a lancé un schéma directeur d'assainissement, élaboré par le bureau d'étude ALTEREO, sur la commune de Conques sur-Orbiel.

Cette étude, finalisée en 2022, a permis :

- D'effectuer un diagnostic des réseaux publics d'assainissement des eaux usées ;
- D'établir un programme de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement ;
- De définir, en lien avec les perspectives d'évolution de la commune, un zonage d'assainissement.

Les caractéristiques de ce zonage d'assainissement, ci-annexé, sont les suivantes :

- Un zonage ancien est existant. Quelques évolutions sont apportées dans cette révision de zonage (retrait de parcelles non raccordées ou en zone inondable, ajout de parcelles raccordées au réseau ou ciblées par un projet de lotissement)
- Le reste du territoire communal (habitats diffus et/ou éloignés du réseau d'assainissement et/ou dont le coût de raccordement est disproportionné pour la collectivité) restera en assainissement non collectif et donc en dehors du zonage de l'assainissement collectif ;

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'ambition 1 : un territoire sobre et durable et l'objectif 3 : veiller sur l'eau, l'air et les ressources pour préserver les capacités du territoire pour les générations futures du Projet de territoire de Carcassonne Agglo.,

Vu l'avis Favorable de la commission "Transitions énergétiques" réunie le 14 novembre 2024 ;

Monsieur JUSTE Jean-François ne prend pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	1	M. JUSTE
Votants :	118	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	118	
Pour :	118	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De valider le projet de zonage d'assainissement pour la commune de Conques sur-Orbiel;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure d'enquête publique prévue à l'article R123-11 du code de l'urbanisme en vue de valider le zonage d'assainissement ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier et à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20241220-DDC-2024-521-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2024
Publication : 27/12/2024